

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1381**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Place Jules Ferry - Autorisation de déposer une demande de permis de construire portant sur trois kiosques

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1381**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Place Jules Ferry - Autorisation de déposer une demande de permis de construire portant sur trois kiosques**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer la demande de permis de construire portant sur trois kiosques, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Rappel du projet

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) a mis en service la première phase de la ligne forte C1 Part-Dieu - Cité internationale en octobre 2006. La deuxième phase Part-Dieu-Caluire et Cuire est en cours pour une mise en service prévue début 2011.

La Communauté urbaine est maître d'ouvrage du réaménagement complet de la place Jules Ferry à Caluire et Cuire, dans le cadre des projets connexes à cette ligne forte. Cette opération doit permettre d'assurer le retournement de la ligne forte, tout en requalifiant les espaces publics, en facilitant la connexion avec la ligne C du métro (station Cuire) et en clarifiant la destination des multiples usages de cette place. Les kiosques existants vont être démolis et de nouveaux seront reconstruits.

Permis de construire

Il s'agit de la construction de trois kiosques pour remplacer une structure existante qui a été démolie et qui hébergeait des services de proximité.

Ces kiosques doivent accueillir de petits commerces ainsi que des installations sanitaires. Le projet se constitue de trois volumes distincts ayant une écriture architecturale commune. Les kiosques sont construits en béton, habillés ensuite d'un bardage bois (bois chauffé couleur naturelle) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 15 octobre 2007 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à :

- a) - déposer une demande de permis de construire portant sur trois kiosques situés place Jules Ferry à Caluire et Cuire,
- b) - engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.